



RENSEIGNEMENT RELATIF À LA DEMANDE

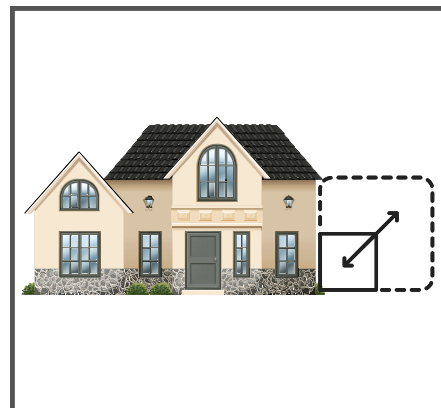
MILIEU OÙ AURONT LIEU LES TRAVAUX

Résidentiel Agricole Industriel Public

DIMENSIONS DES MARGES APRÈS L'AGRANDISSEMENT

Avant : Arrière : Pieds

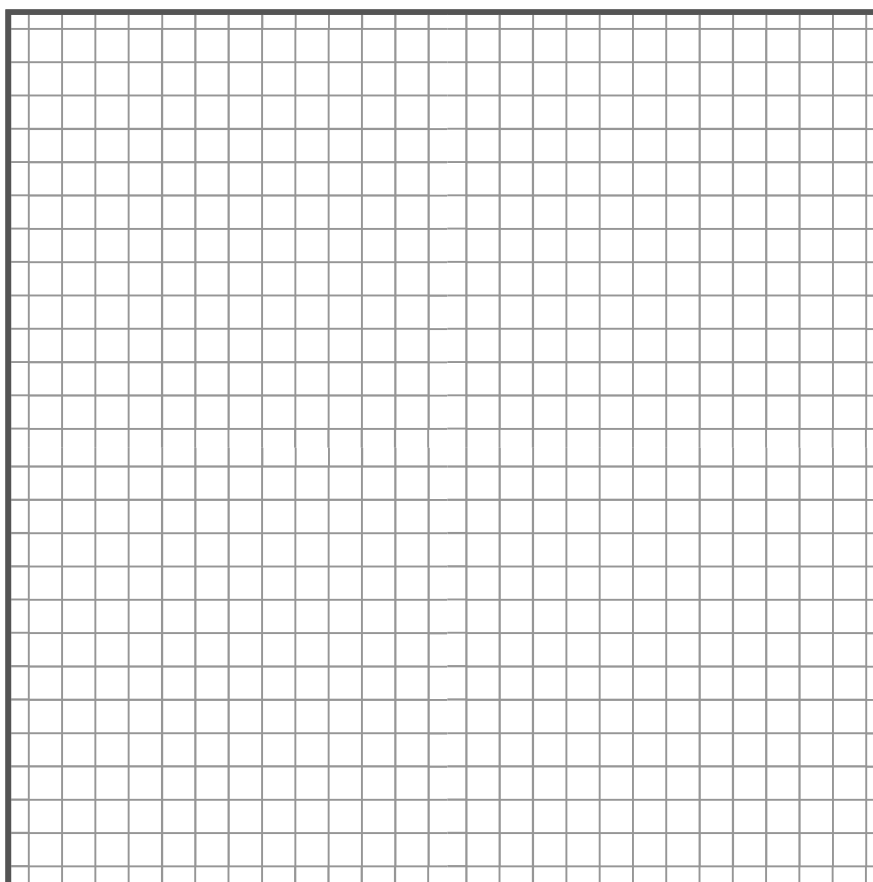
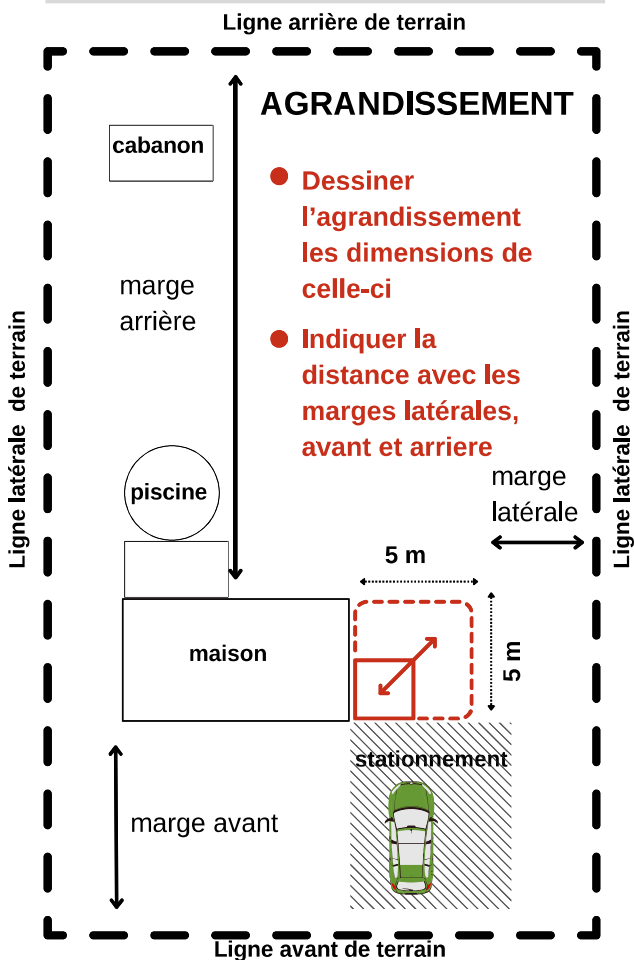
Latérale 1 : Latérale 2 : mètres



LOCALISER LE BÂTIMENT SUR LE PLAN D'IMPLANTATION

DISTANCES

VOTRE CROQUIS DE PLAN AVEC BÂTIMENTS ET DISTANCES



VOIE DE CIRCULATION : RUE PRINCIPALE

RUE, ROUTE OU RANG :

NOTEZ BIEN : Vous pouvez ajouter des feuilles à la demande au besoin .

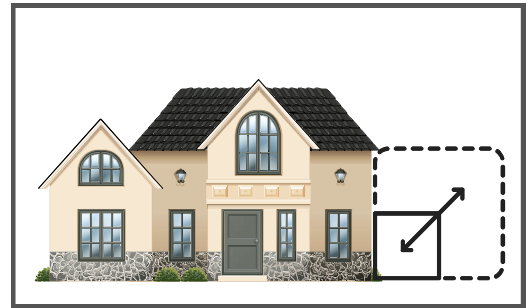
La municipalité dispose de 30 jours pour émettre le permis lorsque tous les documents requis nous ont été remis. Prévoyez ce délais afin d'avoir votre permis à temps.



RENSEIGNEMENT RELATIF À LA DEMANDE

TYPE D'AGRANDISSEMENT

- Ajout de pièces Ajout d'un garage attaché
 Ajout d'un étage Ajout d'un logement complémentaire
 Autre :



TYPE DE FONDATION

- Sur pieux Sur pieux vissés Sur dalle de béton
 Sur bloc de béton Sur fondation sans sous-sol
 Autre :

NIVEAU D'AGRANDISSEMENT

- Sous-sol Rez-de-chaussée
 Étage Autre :

FINITION EXTÉRIEUR DES MURS ET DE LA TOITURE

TOITURE

- Métalique Végétalisé
 Bardeau d'asphalte
 Membrane élastomère
 Autre :

MURS

- Vinyle Fibrociment
 Bois Acier
 Maçonnerie
 Autre :

TYPE DE PIÈCES

- Chambres
 salon Solarium
 Bureau Salle de bain
 Cuisine
 Autre :

RAPPEL DOCUMENTS REQUIS POUR ÉMETTRE VOTRE PERMIS :

- Le formulaire dûment complété.
- Les **élévations, plans, coupes**, croquis de la construction, fait par un architecte, dessinateur, technologue et ingénieur en structure (si nécessaire) technologue attestant que les plans sont conformes et respecte les normes code national du bâtiment (CNB) en vigueur.
- Un **plan d'implantation** fait par l'arpenteur (si nécessaire).
- Les numéros d'enregistrement à la régie du bâtiment du Québec de l'entreprise effectuant les travaux (s'il y a lieu).
- Pour les secteurs non desservis par le réseau d'égouts, une attestation de conformité démontrant que l'installation septique est prévue pour le nombre de chambre à coucher requises afin d'être conforme au norme du q-2, r. 22. Dans le cas contraire, une demande de permis distinct devra être déposée pour la nouvelle installation septique.
- À la fin des travaux : Un **certificat de localisation** fait par un arpenteur (si nécessaire).

NOTEZ BIEN : Vous pouvez ajouter des feuilles à la demande au besoin .

La municipalité dispose de 30 jours pour émettre le permis lorsque tous les documents requis nous ont été remis. Prévoyez ce délais afin d'avoir votre permis à temps.